

Supplément

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **3 (1912)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-109420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SUPPLÉMENT.

71. 1. Règlement pour le Technicum du canton de Berne, à Bienne (18 mai 1910).
72. 2. Programme du Technicum du canton de Berne, à Bienne (1910).
73. 3. Règlement pour le traitement des professeurs au Technicum du canton de Berne, à Bienne.
74. 4. **Loi concernant les cours de raccordement à l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles à Genève.** (Du 9 octobre 1909.)

Article premier. Il est créé, à l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles, un enseignement complémentaire destiné à raccorder le programme de cette Ecole avec celui du Gymnase.

Art. 2. Cet enseignement qui sera réparti sur plusieurs années d'études comprendra principalement des cours de latin et de mathématiques et prendra fin avec la deuxième classe.

Art. 3. Les élèves sortant régulièrement de la deuxième classe de la section littéraire de l'Ecole et qui auront subi avec succès les épreuves réglementaires sur les cours complémentaires pourront entrer sans examen, comme élèves régulières, dans la deuxième classe de la section réelle du Gymnase.

Art. 4. Les élèves qui suivent les cours complémentaires pourront être dispensés de certaines branches du programme de la section littéraire, qui ne leur seraient pas nécessaires pour suivre l'enseignement de la deuxième classe de la section réelle du Gymnase.

Art. 5. Un règlement du Conseil d'Etat fixera l'organisation de l'enseignement complémentaire.

Art. 6. Le traitement des maîtres spéciaux et des maîtresses spéciales chargés de cet enseignement sera fixé conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juin 1898 concernant l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles.

Clause abrogatoire.

Est abrogée la loi du 3 novembre 1900 créant un enseignement complémentaire destiné à raccorder le programme de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles avec celui de l'Université.

75. 5. **Règlement des examens préliminaires et des cours préparatoires aux recrues du canton de Genève.** (Du 27 décembre 1907.)

Article premier. Chaque année, les hommes appelés au recrutement en automne doivent subir, avant leur incorporation dans l'armée fédérale, un examen préalable par devant deux experts

désignés à cet effet par le Département de l'Instruction publique.

Art. 2. L'examen préalable porte sur les mêmes branches que l'examen fédéral et a lieu suivant les formes prescrites pour ce dernier.

Art. 3. La date de cet examen est fixée par le Département de l'Instruction publique qui, d'accord avec le Département militaire, convoque les intéressés par voie d'affiche.

Art. 4. Les hommes qui ne répondent pas à cet appel sont inscrits d'office pour les cours préparatoires.

Art. 5. Le programme des cours préparatoires comporte 6 leçons de français (lecture, orthographe, composition), 12 leçons d'arithmétique (calcul écrit, calcul oral), et 42 leçons de connaissances civiques (géographie, histoire, instruction civique).

Art. 6. Ces leçons forment trois cours distincts : 1. Un cours de français ; 2. un cours d'arithmétique ; 3. un cours de connaissances civiques.

Les recrues sont astreintes à suivre le cours de chacune des branches pour lesquelles elles n'ont pas obtenu la note 1 dans les examens préalables.

Art. 7. Les hommes astreints aux cours préparatoires sont répartis par classes de 20 au maximum.

Art. 8. A la première absence non justifiée, les défailants sont signalés au Département militaire ; à la seconde absence, ils sont punis disciplinairement.

Art. 9. Sont également punis, les hommes qui commettent des actes d'indiscipline.

Le Conseil d'Etat, vu l'article 23^{ter} de la Loi sur l'Instruction publique ; sur la proposition du Département de l'Instruction publique ;

Arrête :

Le règlement relatif aux examens préalables et aux cours préparatoires aux recrues est approuvé.

Le texte complet de ce règlement sera annexé au présent arrêté.

76. 6. Règlement pour les écoles primaires du canton du Valais. (Du 5 novembre 1910.)

77. 7. **Plan d'études pour les écoles primaires du canton du Valais.** (Adopté par le Département de l'Instruction publique, 1910).

Le programme des matières à enseigner à l'école primaire est déterminé par le but que l'école doit atteindre : former les enfants du peuple à la vie pratique, en ne perdant jamais de vue que l'enseignement doit être avant tout éducatif et qu'il importe plus d'élever que d'instruire. Tout ce qui ne converge pas directement vers ce double but doit être écarté des programmes primaires, dont le caractère distinctif est d'être élémentaire, pratique et concentrique.

Ce programme comprend : l'enseignement religieux et moral (*prières, histoire sainte, catéchisme, Evangile*), la langue maternelle

(*grammaire, orthographe, analyse, rédaction*), la lecture et l'écriture, le calcul et le système métrique, l'histoire et la géographie nationales, l'enseignement civique, les leçons de choses ou premières notions de sciences naturelles et leurs applications, les éléments de dessin, le chant et la gymnastique. Ces différentes branches sont présentées en trois cours concentriques, et le maître trouvera pour un cours donné un maximum de questions qu'il convient de ne pas dépasser ; il verra les limites dans lesquelles il doit maintenir son enseignement, et restera toujours persuadé que pour lui l'affaire importante n'est pas d'enseigner beaucoup à ses élèves, mais d'atteindre ce qui est accessible à toute la classe. De là la nécessité, pour le régent, d'interpréter ce programme et de l'adapter aux conditions particulières dans lesquelles se trouve son école : école de 6, 7, 8, 9 mois, école à une seule ou plusieurs classes. Sans négliger aucune des questions, il choisira dans chacune ce qui lui paraît assimilable à l'esprit de ses élèves, tout en conservant l'ensemble et la suite des notions imposées.

La répartition du programme en cours concentriques facilitera d'ailleurs sa tâche, chacun d'eux formant un tout complet et présentant un ensemble de connaissances essentielles de plus en plus développées. Le cours *moyen* étend le cours *élémentaire* et y ajoute quelques spécialités ; il est lui-même développé et complété par le cours *supérieur*. Tous les élèves sont répartis entre ces trois cours ; toutefois, ceux de la première année, exigeant les soins particuliers du maître pour la lecture, l'écriture et le calcul, le cours inférieur peut être partagé en deux et comprendre un cours *préparatoire* (1^{re} année) et un cours *élémentaire* (2^{me} et 3^{me} année). En principe, l'organisation de l'école à une classe demande : 1. que le maître ne crée pas plus de divisions qu'il n'en faut absolument ; 2. qu'il s'en tienne à ce classement une fois fait, même si, pour des besoins passagers, il lui fallait partager les sections en *volées* ou les réunir en groupes plus grands.

Les matières du programme doivent être l'objet d'une répartition mensuelle de la part du maître pour son école. Il les étendra ou les restreindra suivant la durée des classes, mais s'efforcera, en tous cas, d'atteindre le minimum des connaissances fixé comme programme au cours moyen. Il faut de plus qu'un règlement-horaire attribue un temps précis à chaque exercice, et que chaque exercice se fasse à l'heure marquée. Ce règlement proportionne les leçons orales aux différents cours, et les mesure à la puissance d'attention des élèves ; il place les leçons importantes au début des classes du matin et du soir ; il embrasse tout le programme et assure à chacune des branches le temps qui lui revient en raison de son importance et de ses difficultés ; il partage chaque exercice en deux parties, leçon orale et devoir écrit ou interrogation du contrôle.

La répartition mensuelle et l'horaire doivent être approuvés par M. l'Inspecteur scolaire et affichés en classe.

Les présents programmes ont été spécialement rédigés en vue des écoles à une classe ou deux, les plus nombreuses dans le canton.

Dans ces écoles, l'emploi des moniteurs est inévitable ; c'est un mal nécessaire dont il faut chercher, autant que possible, à diminuer les fâcheux effets. Pour cela,

1. Le moniteur doit parler le moins possible lui-même, et ne pas tolérer que ses élèves parlent plus fort qu'il ne faut.

2. Le maître veillera à ce que le rôle de moniteur ne tombe pas toujours sur le même élève, et il choisira ce dernier dans une division occupée à un travail écrit. De plus, il est bon de ne confier au moniteur que les enfants de la division immédiatement inférieure à la sienne.

3. Le moniteur ne doit jamais enseigner, mais faire répéter et exercer les élèves, afin de leur faire acquérir une plus grande facilité.

4. Le moniteur doit savoir très exactement ce qu'il a à faire, et son travail doit être limité.

En réduisant l'emploi des moniteurs au strict nécessaire, le maître d'une école à une classe doit varier le plus possible le travail personnel des élèves. Il les occupera, soit à étudier une leçon qu'il vient d'expliquer, soit à lire ou à préparer le sujet de la leçon suivante, soit surtout à des devoirs écrits. Ces derniers doivent avoir été si bien préparés par le maître, surtout aux cours moyen et inférieur, que l'élève n'éprouve pas une trop grande difficulté à les faire.

Les communes dont les écoles ont une durée de neuf mois et comptent au moins quatre classes, peuvent avoir un programme spécial, dans lequel il serait donné une plus grande importance par une part plus large à certaines branches prévues à l'art. 57 de la loi: le dessin, les sciences naturelles, la comptabilité, l'économie domestique, les travaux manuels (modelage, pliage, découpage, etc.), ou même, avec l'approbation de l'autorité scolaire supérieure, l'étude d'une langue étrangère.

RELIGION.

Parmi toutes les matières enseignées à l'école primaire, la religion tient le premier rang à cause de son importance pour le bonheur de l'individu et la prospérité de la société. Dans l'éducation elle doit être le but suprême, le commencement et la fin de tout ce qui se fait. Le maître chrétien est convaincu que l'éducation religieuse est une affaire de tous les instants: aussi profite-t-il de chaque occasion pour éveiller de bons sentiments dans le cœur des enfants et élever leur âme vers Dieu; sans prêcher, il donne une leçon chrétienne dans chaque parole, chaque geste, chaque regard. Par sa tenue respectueuse pendant la prière en classe, par son recueillement à l'église, il montre aux enfants qu'il est pénétré de la présence de Dieu, qu'il sait à qui il parle et qui lui parle. Il apporte le plus grand soin à faire étudier le texte du catéchisme et à en expliquer le mot pour préparer l'enfant à tirer profit de l'instruction religieuse que le prêtre donnera. Il s'entend avec M. le curé pour suivre autant que possible un seul et même programme.

Cours inférieur. (Première et deuxième année.)

Prière. Signe de la croix. — Notre Père. — Je vous salue — Je crois en Dieu. — Commandements de Dieu et de l'Eglise. — Prière avant et après le repas. — Acte de contrition et, si possible, les actes de foi, d'espérance et de charité.

Histoire Sainte. Création du monde. — Paradis. — Chute de nos premiers parents. — Caïn et Abel. — Déluge. — Tour de Babel. — Abraham. — Isaac. — Esaü et Jacob. — Joseph. — Moïse.

Naissance de Jésus-Christ. — La fuite en Égypte. — Jésus au temple. — Jésus, ami des enfants. — Passion (Extrait). — Résurrection. — Ascension.

Catéchisme Petit catéchisme Leçon I, II, III. Préparation à la confession, deuxième année.

Remarque. Dans ce cours, l'enseignement est exclusivement oral et intuitif. Les récits sont faits par le maître qui, tout en respectant le texte biblique, se met autant que possible à la portée des enfants (à recommander les tableaux du catéchisme en images, Bonne Presse, Rue Bayard 5, Paris, et la collection des tableaux d'Histoire Sainte (40), chez Herder, Fribourg en Brisgau).

Cours moyen.

Prières. Répétition des prières apprises au cours élémentaire. — Angélus. — Souvenez-vous. — Chapelet. — Prière à saint Joseph — Méthode pour entendre la Sainte Messe. — Prière à l'ange gardien.

Histoire Sainte. Révision rapide des faits vus au cours précédent. — Ismaël. — Sortie d'Égypte. — Publication de la loi sur le Sinaï. — Josué et le Passage du Jourdain. — Ruth, Héli et Samuel. — Saül. — David lutte contre Goliath. — David et Jonathas. — Absolon. — Le grand prêtre Zacharie au temple. — Naissance de saint Jean-Baptiste — Visitation. — Le baptême de Jésus. — Les noces de Cana. — La pêche miraculeuse. — Résurrection du fils de la veuve de Naïme. — Les 10 lépreux. — Entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. — Institution de l'Eucharistie. — Passion et mort de N. S. — Apparition de Jésus à ses apôtres. — Institution du Sacrement de pénitence, de l'Eucharistie.

Cours supérieur.

Prières. Répétition des prières apprises. — Prière au saint Patron — avant et après la communion — pour les défunts.

Histoire Sainte. Dans le cours supérieur, le nombre des récits bibliques s'étend plus encore et peut atteindre facilement la soixantaine. Les autres leçons du manuel sont lues et expliquées dans leurs idées générales.

Catéchisme. Suite des Sacrements — Communion de Dieu et de l'Eglise. — Grands faits de l'histoire de l'Eglise. — La Prière. — Répétition de tout le catéchisme.

LANGUE.

Après la religion, la langue maternelle est la plus importante des spécialités du programme. Dans cet enseignement, le maître doit se proposer d'amener l'enfant à penser juste, puis le faire parler et écrire correctement; il atteindra ce but par l'étude du vocabulaire, les leçons de choses, les exercices d'élocution, de lecture, de grammaire, de rédaction. Tous ces exercices doivent trouver leur place dès le cours élémentaire, s'appuyer les uns les

autres et s'unir intimement, de façon que le travail de la rédaction soit préparé par des exercices progressifs sur les idées et les mots, sur les objets connus, les scènes familières.

Dans l'enseignement de la langue, la leçon orale est prépondérante ; en effet, la connaissance des idées et des mots s'acquiert surtout par les exercices oraux d'élocution, les règles grammaticales se tirent d'exemples choisis, expliqués au tableau, les préceptes de style se déduisent de l'étude orale d'un texte qui en présente l'application.

Le maître ne perdra pas de vue que le cours de langue française ne doit pas être un cours de grammaire française donné d'une façon abstraite, procédant par définitions, règles et exceptions, mais une leçon expérimentale pour ainsi dire, dans laquelle l'enfant, guidé par le maître, saura, par sa propre observation sur des exemples qui lui sont soumis, découvrir ce qu'il doit apprendre et se rendre compte des changements que subissent les mots suivant les rapports qu'ils ont entre eux.

Le programme ne présente pas l'étude des dix parties du discours dans l'ordre suivi par tradition : l'article vient après le nom ; le pronom après le verbe, etc. L'enfant doit apprendre à connaître d'abord les éléments essentiels de la proposition : le nom, l'adjectif et le verbe, ce qui est nécessaire pour composer une proposition simple, positive, négative ou interrogative ; puis, les éléments secondaires de la proposition : compléments et déterminatifs (adjectifs, démonstratifs, possessifs, indéfinis), adverbes et prépositions ; après seulement il abordera l'étude de la phrase complète, c'est-à-dire des propositions non isolées, avec les conjonctions, les pronoms conjonctifs, les modes et les temps du subjonctif, du conditionnel, de l'infinitif, du participe.

LANGUE FRANÇAISE.

Cours inférieur.

A. *Vocabulaire et élocution.* — Entretiens familiers et très courts sur des sujets de leçons de choses, les scènes de la vie ordinaire, sur les devoirs des enfants. — Petites causeries sur les sujets de lecture. Contes moraux. — Etude et récitation de petites poésies faciles.

B. *Orthographe.* — Copie des mots lus, de propositions, de petites phrases en rapport avec le sujet de lecture, la leçon de choses. — Écriture de ces mêmes mots sous dictée. — Reproduction de ces mots de mémoire. — Rendre les enfants attentifs aux lettres muettes, aux lettres doubles.

C. *Notions grammaticales.* — Les mots ; la parole et les sons ; l'écriture et les lettres. — Les mots variables et les mots invariables. — Le nom en général. — Noms de personnes, d'animaux, de choses. — Nom propre et nom commun. — L'article *le, la, un, une*. — Le genre. — L'article *les, des*. — Le nombre. — Règle générale pour mettre un nombre au pluriel. — L'adjectif, mot indiquant la qualité. — Le genre dans l'adjectif. — Règle pour mettre un adjectif au féminin. — Le nombre dans l'adjectif. — Règle pour mettre un adjectif au pluriel. — Exercices d'analyse grammaticale pour la

nature, le genre, le nombre dans les noms et les adjectifs : application dans un texte de lecture. — Le verbe *est* marquant l'état. — Idée sur le sujet du verbe et sur l'attribut, exprimant la qualité du sujet. — Le verbe *chante*, marquant l'action. — Le nombre dans le verbe. — Le pronom sujet. — Nombre dans le pronom. — Notion sur la personne dans le langage. — Le pronom personnel. — Variation du verbe suivant le nombre et la personne. — Notion sur l'adjectif possessif variant avec la personne. — Notion du temps. — Les adverbes de temps ; aujourd'hui, maintenant, hier, demain. — Notion sur le complément direct, — le complément indirect. — Verbe transitif et verbe intransitif. — Pronom complément direct. — Les prépositions *à, de, par*. — L'article contracté.

D. *Conjugaison*. — Exercices de conjugaison surtout orale sur le *présent de l'indicatif*, du verbe *être* et de l'auxiliaire *avoir* avec un attribut ou un complément. — Conjugaison au présent de quelques autres verbes réguliers de la 1^{re} ou de la 2^{me} conjugaison fréquemment employés. — Conjugaison du passé indéfini des auxiliaires *avoir* et *être*, — de quelques autres verbes réguliers fréquemment employés. — Conjugaison au futur des auxiliaires et de quelques autres verbes fréquemment employés. — L'interrogation. — Conjugaison interrogative. — La négation. Conjugaison négative. — Adverbes *oui, non, ne pas, ne point*. — Notions sur les modes indicatif, impératif, infinitif.

LANGUE FRANÇAISE.

Cours moyen.

A. *Elocution et Vocabulaire*. — Reproduction de vive voix de morceaux de lecture ou de récits faits par l'instituteur. Entretien sur les leçons de choses, la vie physique de l'homme, l'alimentation, les sens, le travail, les métiers, les professions, les relations, les devoirs sociaux. Comptes rendus de petites lectures conseillées aux élèves. Récitation expressive de morceaux appris de mémoire.

B. *Orthographe*. — Exercices grammaticaux gradués, tantôt dictés, tantôt composés par les élèves. — Dictées en texte suivi préalablement lues et expliquées. Premiers exercices de dérivation ; exercices sur les contraires, les synonymes. Explications orthographiques et grammaticales de morceaux qui ont fait l'objet de la leçon de lecture.

Reproduction écrite de leçons apprises de mémoire.

C. *Notions grammaticales*. — Les éléments du langage parlé et du langage écrit : les mots et lettres. La proposition. Distinction de ses parties essentielles. Parties accessoires de la proposition (compléments). Emploi du point et de la virgule.

Nom : définition, espèces, genre et nombre. Règle de la formation du pluriel. Pluriel des noms en *eu, au, ou* — des noms en *al* et *ail*. Complément du nom. Les prépositions *à, de, par, pour*, etc.

L'article simple, élide, contracté.

L'adjectif qualificatif. Accord de l'adjectif. Règle de la formation du féminin de l'adjectif. Adjectifs terminés par *et, ot er* — par *s, x* — par *f, c, n*. Formation du pluriel des adjectifs qualificatifs. Verbe. Sujet du verbe. Les personnes et les pronoms personnels.

Accord du verbe avec son sujet. Compléments du verbe : direct, indirect, circonstanciel.

Le temps. Temps simples et temps composés. Radical et terminaison. Le mode : modes indicatif, impératif, conditionnel, subjonctif. Les quatre conjugaisons.

La proposition affirmative. La proposition négative et les adverbes de négation les plus usités : *ne pas, ne point, ne jamais, ne personne, ne rien*. La proposition interrogative et les adverbes d'interrogation *où, combien, pourquoi, comment*. Verbe transitif et verbe intransitif.

Verbe passif — verbe réfléchi — verbe impersonnel.

Autres éléments de la proposition : le nom déterminé. L'adjectif démonstratif, le pronom démonstratif; l'adjectif possessif, le pronom possessif; l'adjectif numéral ordinal. Le nom indéterminé. L'article et l'adjectif indéfinis. Adjectif numéral défini et indéfini. Les pronoms indéfinis. Propositions simples, juxtaposées et coordonnées. Les conjonctions de coordination *et, ou, ni, mais*. Propositions subordonnées. Conjonction de subordination *que, parce que, puisque, etc.*

Conjugaison du futur simple et du futur antérieur, du conditionnel présent et du conditionnel passé, de l'imparfait et du plus-que-parfait, du passé défini et du passé antérieur, de l'impératif présent et du futur antérieur, du présent et du passé du subjonctif, de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif, des verbes auxiliaires *avoir* et *être* et des verbes réguliers.

Rédaction. — Développement d'un plan préparé d'avance avec les élèves. Récits moraux, historiques, anecdotiques, très simples.

Petites descriptions sur des sujets empruntés aux leçons de choses; descriptions sur images; descriptions de mémoire; description d'une action.

Comparaisons portant sur des plantes, des animaux.

Lettres familières de quelques lignes : demande, souhaits, remerciements.

Narration de petits faits empruntés à la vie de l'enfant.

Rédaction de notes, de factures, de quittances.

LANGUE FRANÇAISE.

Cours supérieur.

A. *Elocution et Vocabulaire*. — Reproduction libre de morceaux lus, de récits entendus. Comptes rendus de lectures faites à domicile.

Récits d'une promenade. Développement oral d'un sujet simple. Reproduction d'analyses orales de quelques morceaux choisis.

Formation des mots. Dérivation par les suffixes; composition par les préfixes, par la juxtaposition; diminutifs. Familles de mots. Homonymes, synonymes, paronymes.

Principaux affixes.

Préfixes : *ad, ac, af, al, entre, contre, re, in, non, a, re, par, sous, sur, trans, avant, anté, pré, après, post, pui, bien, mal, mé, archi, extra, super.*

Suffixes : *able, ible, al, ique, eux, ien, ier, in, er, iser, ir, ée, té,*

age, ement, erie, ailler, iller, asser, onner, ance, esse, ité, itude, aille, ard, as, âtre, aud, isme, iste.

B. *Orthographe.* — Révision au moyen de dictées, des matières vues au cours moyen. Exercices grammaticaux correspondant aux notions grammaticales à voir dans le cours supérieur. Exercices oraux d'analyse grammaticale et logique.

C. *Notions grammaticales.* — Les sons : voyelles doubles, diphthongues. Accent tonique. Liaison.

Révision des premières notions vues au cours moyen. Principales sortes de propositions. Propositions complexes ; termes multiples. Propositions elliptiques. Propositions à verbe impersonnel. Ponctuation. Le point, la virgule, le point-virgule, les deux points, point d'interrogation, point d'exclamation.

Pluriel des noms propres, des noms composés.

Article : sa suppression. Article partitif.

L'adjectif qualificatif. Révision de la formation du féminin et du pluriel. Principales exceptions. Les adjectifs *mi, demi, nu*. Les déterminatifs. Principales sortes de déterminatifs. Les adjectifs *vingt, cent, mille, tout, même, quelque*. Pronom. Différentes sortes de pronoms. Place des pronoms compléments. Verbe. Forme transitive, intransitive, passive, réfléchi (réciproque), impersonnelle.

Règle d'accord du verbe avec son sujet. Participe présent et adjectif verbal. Participe passé, son accord, du moins les règles principales. Emploi des modes et des temps (indicatif, impératif, conditionnel, infinitif, subjonctif). La phrase à plusieurs propositions, juxtaposées, coordonnées, subordonnées. Etude de la conjonction. Conjonctions les plus usitées. La préposition. L'adverbe. L'interjection.

D. *Rédaction.* — Narrations et descriptions portant principalement sur des sujets empruntés à la nature, aux travaux des champs, aux faits de la vie sociale, aux devoirs des hommes. Lettres se rapportant à la vie pratique. Comptes rendus de lectures, de promenades. Développement d'un proverbe. Compositions commerciales, professionnelles.

LECTURE.

Cours inférieur.

Etudes des tableaux de lecture ou d'un syllabaire illustré. — Lecture syllabée. — Lecture individuelle et en chœur dans le syllabaire. S'efforcer d'habituer l'élève à une prononciation nette et distincte, correcte et pure, à l'observation des pauses et des liaisons. — Ecriture des syllabes et des mots : choisir toujours des phrases exprimant un sentiment louable, une notion utile.

Cours moyen.

Lecture de morceaux d'un genre simple : récits et préceptes moraux, fables et poésies faciles : sujets se rapportant aux choses de la famille, de la nature, de l'agriculture, de l'industrie, de la vie pratique. Les explications toujours simples, courtes et intuitives, porteront sur la signification des mots peu connus des enfants et sur la suite des pensées.

Cours supérieur.

Lecture : *a.* de morceaux choisis propres à développer le sentiment du beau, du bien, du devoir ainsi que l'amour du pays, le respect de ses institutions ;

b. de morceaux se rapportant aux choses de la nature, de l'agriculture, de l'industrie, de l'hygiène et de la vie pratique.

NB. Les explications, toujours précises, ne porteront que sur ce qui est nécessaire pour donner l'intelligence du sujet. L'instituteur ne confondra jamais une leçon de lecture avec une analyse littéraire ou une autre leçon de langue maternelle.

Ces mêmes morceaux seront étudiés au point de vue des idées et des expressions à des heures spéciales consacrées à l'étude de la langue.

Dans toutes les leçons de lecture, le maître s'efforcera d'amener les enfants à une lecture *correcte* ou exempte de fautes matérielles, *juste* par la véritable prononciation donnée à chaque son et à chaque articulation, se gardant de tout accent local ; *agréable* par la netteté, la souplesse de la voix ; *naturelle*, se rapprochant le plus possible du ton de la conversation aisée.

ARITHMÉTIQUE.

Cours inférieur.

Formation, dénomination et représentation chiffrée des nombres de 1 à 5. Les quatre opérations combinées sur ces nombres. Connaissance intuitive et pratique du *m*, du *l*, du *gramme*, du *franc*. Formation, dénomination et représentation chiffrée des nombres de 5 à 10. Les quatre opérations fondamentales combinées sur ces nombres. Connaissance de la dizaine, du *Dl*, du *Dg*, de la pièce de 10 fr., formation, dénomination et représentation chiffrée des nombres de 10 à 20 ; les quatre opérations fondamentales combinées sur ces nombres ; formation des nombres de 20 à 50 avec les quatre opérations fondamentales, formation, dénomination et représentation chiffrée des nombres de 50 à 100 ; les quatre opérations combinées sur ces nombres : étude de la centaine. Connaissance intuitive de l'*Hm*, de l'*HL*, de l'*Hg*, du billet de 100 francs. Etude de la table de multiplication et de ses applications à la division des nombres. Connaissance et représentation des dixièmes de l'unité ; le *dm*, le *dl*, le *dg* ; les quatre opérations fondamentales combinées sur ces nombres. Connaissance et représentation du centième de l'unité, le *cm*, le *cl*, le *cgr*, le *centime*, les quatre opérations fondamentales sur ces nombres. Faire mesurer, peser, compter.

Cours moyen.

Répétition des quatre opérations sur les 100 premiers nombres. Connaissance pratique de la numération parlée et de la numération écrite des nombres de 100 à 1000. Connaissance pratique du *k*, du *km* ; les quatre opérations appliquées à ces nombres. Le quintal métrique, la tonne. Numération parlée et numération écrite des nombres de 1000 à 10 000, à 100 000,

à 1 000 000. Connaissance pratique de la numération parlée et de la numération écrite du millième du *mm*, du *mgr*, du dix millième. Mesures de longueur, de capacité, de poids, de monnaie. Connaissance complète de la table de multiplication. Exercices de multiplication et de division par un multiplicateur et un diviseur de un ou deux chiffres. Connaissance intuitive et pratique des mesures de surface. Etude du carré, du rectangle, du parallélogramme, du triangle. Nombreux problèmes empruntés à la vie pratique. Exercices fréquents de calcul mental. Exposé intuitif et pratique des mesures de volume et de capacité. Fractions ordinaires dont le dénominateur ne dépasse pas 10.

Cours supérieur.

Exposition raisonnée de la numération des nombres entiers et décimaux. Preuve. Multiplication et division des nombres entiers et décimaux. Simplification et caractères de divisibilité. Révision méthodique des mesures de longueur, de surface. — Application à la surface du losange, du trapèze, du polygone régulier, du cercle. Mesurages de terrains, de surfaces de murs, de travaux de peinture, de menuiserie. — Révision des mesures de volume. Application au calcul du volume du prisme, du cylindre, de la pyramide, du cône, de la sphère. Cubage d'un tas de bois, de pierres, de foin, de fumier. Révision des mesures de capacité, de poids, de monnaie. Rapports entre les mesures de volume, de poids, de capacité. Densité. Exercices d'arpentage sur le terrain. Connaissance de l'échelle cadastrale. Fractions ordinaires : notions générales, simplification, réduction au même dénominateur, les quatre opérations fondamentales. Méthode de réduction à l'unité appliquée aux questions de règle de trois. Exercices sur les ‰, les ‰‰. Règle d'intérêt, d'escompte, de mélange et d'alliage, de partages proportionnels, de caisse d'épargne. Notes de ménage, de factures, mémoires, devis simples, prix de revient, inventaire, billets divers.

Il est entendu que dans ce cours supérieur, le régent doit faire sous sa direction des applications pratiques de cubage.

LEÇONS DE CHOSES. — SCIENCES NATURELLES.

Cours inférieur

L'école : 1. Objets de classe : ardoise, tableau noir, cahier, livre, pupitre, banc, plume, crayon.

2. Conduite à l'école : ordre, propreté, application.

La Famille : membres de la famille. Leurs occupations pendant la journée. *Meubles* : Chaise, table, armoire, lit, miroir, cuiller, fourchette, assiette, verre, etc.

Parties de la maison : chambre, cuisine, cave, grenier, grange, écurie, etc. *Outils* : Hache, scie, tonneau, bouteille, cuve, seau, échelle. *Habillement* : Etoffes, veste, pantalon, gilet, robe, manteau souliers, chapeau, mouchoir.

Corps humain : tête, membres, organes des sens, quelques règles d'hygiène.

Animaux domestiques : chien, chat, chèvre, vache, mouton, poule.

Prés, forêts, champs : Saisons ; travaux de l'homme pendant les différentes saisons. La violette, la fraise, le poirier, le pommier, l'abricotier, le sapin, la verve, le lièvre, le renard.

Cours moyen.

Prés et champs : la primevère, la dent de lion, le noyer, le saule, le noisetier, le pinson, le moineau, l'abeille, le hanneton, la taupe, le blé, la pomme de terre.

Forêts : le hêtre, le chêne, le mélèze, l'écureuil, le pic.

Montagne : l'edelweiss, le rhododendron, la marmotte, le chamois, l'aigle.

Eaux : le glacier, le torrent, la rivière, la truite, l'étang, le nénuphar, la grenouille, la libellule.

Matériaux de construction : sable, plâtre, pierre à chaux, ardoise, ciment.

Métaux et minéraux : fer, cuivre, zinc, houille, sel de cuisine.

Corps de l'homme : aliments, digestion, respiration, air, aération.

Cours supérieur.

Prés, champs : herbes des prairies, céréales, foin, fruits, racines (betteraves, carottes). Arbres fruitiers : soins à leur donner, greffes principales. Plantes d'ornements (fleurs). Plantes exotiques d'un usage fréquent : café, canne à sucre, cacaoyer, quinquina, oranger citronnier.

Forêts : importance des forêts, essences forestières, champignons.

Métiers : forgeron, serrurier, tailleur, charron, etc.

Aliments et boissons : pain, viande, légumes, œufs, laits, fromage, vin, bière, cidre.

Vêtements : lin, chanvre, coton, soie, laine, cuir.

Chauffage et éclairage : bois, bougie, pétrole, gaz, lumière électrique.

Agriculture : soins à donner aux animaux de la ferme. Le chameau et le renne. Cultures industrielles : tabac, betterave, houblon. Sol arable. Drainage. Diverses parties d'une plante et leurs fonctions. Animaux utiles et nuisibles.

Corps de l'homme : circulation, nerfs, organes des sens. Travail, récréation, repos. Muscles et os. Maladies contagieuses. Premiers soins en cas de maladies ou d'accidents. Règles d'hygiène.

Sciences naturelles : levier et balance. Pression de l'air. Baromètre. Pompe. Machine à vapeur. Thermomètre ; le brouillard, le nuage, la pluie, la neige, la rosée, le givre. La boussole, le télégraphe, le téléphone. Le son, l'écho. La loupe, les lunettes, les sept couleurs du prisme.

GÉOGRAPHIE.

Cours inférieur.

Salle d'école, maison d'école. Orientation d'après le lever du soleil, en tenant compte des différentes saisons ; se contenter de la

direction générale. Points cardinaux. Plan de la salle de classe, de l'école, de la cour de l'école.

Village : rues. Le territoire : vallée, plaine, montagne, collines. Les eaux : fleuves, rivières, marais, étangs, lacs. Les habitants : leurs occupations, l'industrie, le commerce, la religion. Plan du village.

Cours moyen.

La commune : limites, les eaux, les produits, les moyens de communication. Points cardinaux et collatéraux sur les cartes. Lecture des cartes ; échelle de la carte. Explication des signes cartographiques. Conséquences à déduire de la vue de la carte, pour le climat, les productions, l'aspect du pays. Population. Etude du district et du canton, comme unités géographiques. Population. Sa densité, administration communale, gouvernement cantonal.

Cours supérieur.

Notions générales sur l'Europe. — *La Suisse*. — Aperçu général, orographie et hydrographie. Région des Alpes, du Plateau, du Jura. Suisse politique. Confédération comme unité administrative : population, langue, religion, étude particulière de chaque canton. — L'Europe. — Pays limitrophes de la Suisse. Autres contrées de l'Europe Principales chaînes de montagnes, principaux fleuves. Généralités sur l'Amérique, l'Asie, l'Afrique, l'Océanie, la Palestine. Océans et continents.

La Terre. Sa forme. Mouvement de rotation (jour et nuit), mouvement de translation (saisons). Notions sur les lignes géographiques : équateur, méridiens, cercles polaires, tropiques.

Notions plus spéciales sur l'Europe et la Suisse.

HISTOIRE ET INSTRUCTION CIVIQUE.

Cours moyen.

Population des cavernes. Populations lacustres ; les Helvètes. Les émigrations. Domination romaine en Helvétie et en Valais ; la légion thébéenne. Les Barbares. Charlemagne. La Reine Berthe. Les Zähringen. Rodolphe de Habsbourg et son fils Albert d'Autriche. Les baillis. Guillaume Tell. Bataille de Morgaten. Formation de la Confédération des 8 premiers cantons. Batailles de Laupen, Sempach, de Næfels Guerre des Valaisans contre Guichard de Rarogne ; la bataille d'Ulrichen. Ancienne guerre de Zurich. Bataille de St-Jacques. Guerre de Bourgogne : Grandson, Morat. Diète de Stanz : Nicolas de Flue ; Waldmann. Les guerres de mercenaires ; le cardinal Schinner.

Cours supérieur.

Révision rapide du cours précédent. Etude détaillée de la formation de la Confédération des 8 premiers cantons. Mœurs et coutumes aux XIII^e et XIV^e siècles. Guerres d'indépendance contre l'Autriche, contre la Bourgogne. Guerres d'Appenzell. Guerres de conquêtes ; en Argovie, en Italie, dans le Rheintal, dans le pays de Vaud. Conquête du Bas-Valais. Bataille de la Planta. Formation de la Confédération des 13 cantons. Guerre de Souabe. Guerres mer-

cenaires. Mœurs et coutumes au XV^e et XVI^e siècles. La Réforme. Guerres civiles, guerres des Paysans, les deux guerres de Villmergen. Traité de 1648. Lutttes civiles dans les bailliages: le major Davel. Mœurs et coutumes aux XVII^e et XVIII^e siècles. Chute de la Confédération des 13 cantons République helvétique. Invasion du Valais par les Français. Département du Simplon. La Restauration de 1815. Lutttes civiles: le Sonderbund, pacte de 1848. Emancipation de Neuchâtel. Les Français en Suisse pendant la guerre de 1870. Grands faits contemporains.

Etude des principaux termes usités dans l'enseignement civique. Institutions communales et bourgeoisiales, cantonales et fédérales. Notions sur l'organisation militaire et scolaire

Ces notions d'instruction civique sont données aux élèves de la dernière année pour les préparer au cours de répétition.

DESSIN.

Instruction.

L'instituteur doit être convaincu de la nécessité d'enseigner le dessin d'après des objets placés sous les yeux des élèves ou d'après nature. Le modèle est un objet en nature; le dessin en est une copie directe quant à la forme et à la couleur; le modèle graphique ne doit servir en dessin que comme document à consulter.

Les dessins s'exécutent à main libre, au crayon noir ou au crayon de couleur, au pastel ou à l'aquarelle suivant le modèle et la capacité de l'élève. Ils donnent lieu à trois sortes d'exercices:

1. *Exercices de copie* des modèles soit sous forme d'études complètes, soit sous forme de croquis rapides. Ils ont pour but de faire acquérir, par l'observation, la perception nette et claire de la forme ou de la couleur de l'objet.

2. *Exercices de mémoire* ayant pour but la reproduction de dessins précédemment exécutés, ou la représentation de modèles en nature qui, après avoir été laissés quelque temps sous les yeux de l'élève, sont ensuite enlevés puis dessinés. Dans le premier cas, l'exercice sert à contrôler la mémoire de la forme et des couleurs des objets; dans le second, il stimule l'attention visuelle et favorise le discernement de l'essentiel et de l'accessoire.

3. *Exercices d'invention.* Ces exercices ont pour but des arrangements décoratifs dont les motifs sont fournis par les modèles étudiés et dont les cadres et les dispositions sont données par le maître. Ils développent l'imagination créatrice et le bon goût de l'élève.

A ces exercices de cours peuvent s'ajouter des exercices de dessin libre. En dehors du temps de classe, les élèves sont invités à dessiner des sujets qu'ils choisissent en toute liberté. Toutes les branches de l'enseignement: morceaux choisis, poésies, histoire et géographie, leçons de choses, etc., pourront leur fournir des thèmes abondants et variés.

DESSIN. — PROGRAMME.

Cours inférieur.

Le modèle plan ou de faible relief figuré de front.

Modèles à éléments rectilignes.

a. Modèles présentant des éléments rectilignes, verticaux, parallèles ou obliques : (*bandes, bordures, rayures, réseaux, lattes, treillis, motifs d'ornement peints ou sculptés, mais de faible relief*) ;

b. Modèles se rapprochant le plus possible des figures géométriques élémentaires : *carré, octogone, rectangle, triangle, trapèze, hexagone, objets ouverts, motifs d'ornement peints ou sculptés, mais de faible relief.*

Distinction des trois couleurs principales : rouge, jaune, bleu.

Cours moyen.

Le modèle plan ou de faible relief, figuré de front.

Modèles à éléments curvilignes.

a. Modèles à formes géométriques se rapprochant le plus possible des figures géométriques élémentaires : *circonférence, ellipse, spirale, objets ouverts, motifs d'ornement peints ou sculptés* ;

b. Modèles empruntés à la flore ou à la faune : *fleurs, feuilles, papillons, etc., motifs peints ou sculptés.*

Dessin géométrique.

a. Maniement de la règle, de l'équerre, du compas et du rapporteur. Tracé des éléments : *droites, perpendiculaires, parallèles, circonférence. Construction de figures élémentaires de la géométrie plane* : triangles, quadrilatères, polygones réguliers.

b. Croquis côtés relevés sur des objets dont la troisième dimension est négligeable, et mise au net de quelques-uns à une échelle donnée. — Couleurs complémentaires : orange, vert, violet.

Remarque. — Les exercices de dessin géométrique sont spécialement proposés aux écoles de garçons. Dans les écoles de filles on les remplacera par l'adaptation de petites compositions décoratives à de menus travaux à l'aiguille.

Cours supérieur.

Le modèle en relief figuré en perspective.

Principes de la perspective établis par l'opération directe de la nature et vérifiés sur des gravures, des photographies, etc. *Perspective d'observation.*

a. Modèles à formes géométriques se rapprochant le plus possible des solides géométriques élémentaires : *cube, prisme, cylindre, pyramide, cône, sphère, objets ouverts, fragments d'architecture, de sculpture.*

b. Modèles empruntés à la flore, à la faune : fleurs, fruits, animaux, figure humaine.

Dessin géométrique.

a. Principes de la représentation géométrale des objets sous les principaux aspects qu'ils peuvent présenter.

b. Représentation d'objets simples en croquis côtés et mise au

net de quelques-uns de ces croquis à une échelle convenablement choisie. Application de teintes au lavis.

Notions élémentaires d'ornementation : la symétrie, la répétition, l'alternance, le rayonnement, le contraste, la gradation.

CHANT.

Le but de la leçon de chant, dans une école à une seule classe, et d'enseigner par l'audition ou par le solfège, les mélodies de divers chants religieux, patriotiques et récréatifs, de façon que les élèves puissent les exécuter avec sûreté et goût, soit en chœur, soit individuellement. Dans les écoles à plusieurs classes, le solfège est employé à partir du cours moyen.

Tous les chants sont choisis de façon à éveiller et à fortifier les sentiments religieux et patriotiques dans le cœur de l'enfant.

Avant l'étude de la mélodie, le maître fera du texte même l'objet d'une étude spéciale, si ce travail n'a pas déjà été fait au cours de langue ; il le lira d'abord, l'expliquera et en fera apprendre par cœur les différentes strophes.

En attendant la publication d'un nouveau recueil de chants mieux adaptés à l'école primaire, il est à souhaiter que dans toutes les écoles du canton, on arrive au moins à enseigner les morceaux les plus faciles du recueil actuellement en usage ; tels seraient, par exemple, les nos 21, 46, 48, 62, 66, 75, 80, 82, 97, 105, 120.

GYMNASTIQUE.

Les leçons de gymnastique sont données dans toutes les écoles conformément à l'ordonnance fédérale de novembre 1909 et selon la marche suivie dans le *Manuel fédéral de gymnastique*.

Le maître se rappellera que toute leçon de gymnastique rationnelle débute par des exercices modérés, se poursuit par des exercices plus vifs, plus énergiques, et se termine par des mouvements plus doux qui permettent au corps de retrouver son calme ; il renoncera aussi aux exercices violents et dangereux pour donner la préférence à ceux qui auront pour but d'activer la circulation et la respiration, de développer le système musculaire, la cage thoracique et de remédier enfin à certaines attitudes vicieuses. Bon nombre de ces exercices peuvent se faire même dans les écoles dépourvues de tout matériel de gymnastique.

TRAVAUX A L'AIGUILLE ET ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Cet enseignement est traité à part dans un opuscule spécial également publié par le Département et mis à la disposition de M^{mes} les institutrices. Cet appendice complète le présent plan d'études.

RÉPARTITION HEBDOMADAIRE DES HEURES DE LEÇONS.

Le tableau suivant indique approximativement le temps qu'il convient d'assigner à chacune des matières du programme.

	heures
Religion	4 ¹ / ₂
Langue maternelle	10 ¹ / ₂
Arithmétique	6
Histoire et géographie	3
Ecriture	2
Dessin	2
Leçons de choses et sciences naturelles	1
Chant	1

Total 30 heures.

Dans les écoles de filles, il y a six heures de travaux manuels ; l'usage est d'y consacrer les après-midi de mardi et de jeudi.

Les leçons de gymnastique sont données en dehors des heures de classe.

- 78.** 8. Arrêté du Conseil d'Etat du canton du Valais relatif à la création de classes spéciales pour les enfants anormaux (23 août 1910).
- 79.** 9. Arrêté fédéral relatif à une modification partielle de la décision du Conseil fédéral du 7 décembre 1901 concernant la fixation du crédit annuel pour l'Ecole polytechnique fédérale (22 décembre 1910).